

# ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant autorisé par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Les personnes souhaitant bénéficier de cette exception doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ.

**X Déplacements pour effectuer des achats de première nécessité à Biocoop L'Authentik - 44 rue Patton - Dir Aquarium à Saint Malo dont les activités demeurent autorisées.**

Ce document est mis gracieusement à votre disposition pour vous aider, et ne saurait engager notre responsabilité.

## Rappel de nos Horaires d'ouverture

Lundi au Jeudi	9h30-13h / 14h - 19h30	(Dernière entrée à 19h15)
Vendredi/ Samedi	9h30 - en continu - 19h30	

Fait à :

Le :

à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

---

# ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant autorisé par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Les personnes souhaitant bénéficier de cette exception doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ.

**X Déplacements pour effectuer des achats de première nécessité à Biocoop L'Authentik - 44 rue Patton - Dir Aquarium à Saint Malo dont les activités demeurent autorisées.**

Ce document est mis gracieusement à votre disposition pour vous aider, et ne saurait engager notre responsabilité.

## Rappel de nos Horaires d'ouverture

Lundi au Jeudi	9h30-13h / 14h - 19h30	(Dernière entrée à 19h15)
Vendredi/ Samedi	9h30 - en continu - 19h30	

Fait à :

Le :

à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)